



Commission Régionale Féminine SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°43

Réunion du mardi 30 mai 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023/2024 Toutes Catégories

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine.

Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2023/2024.**

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule A

24566702 ACBB 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 du 27/05/2023

Lecture du courriel de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS (arrivé hors délai).

La Commission enregistre le forfait de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

24566698 3 VALLEES FC 1 / GRIGNY US 1 du 27/05/2023

La Commission,

Pris connaissance de la FMI,

Considérant que le match a été arrêté à la 41^{ème} minute en raison d'un nombre de joueuses insuffisantes pour l'équipe de GRIGNY US,

Considérant que le score était de 3 à 0 en faveur de 3 VALLEES FC au moment de l'arrêt du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à GRIGNY US (-1pt – 0 but) pour en attribuer le gain à 3 VALLEES Fc (3pts – 3 buts).

Championnat Régional Seniors Féminin
Feuilles de match manquantes

Régional 3**Poule A****24566688 CHOISY LE ROI AS 1 / TRAPPES ES 1 du 06/05/2023**

La Commission,

Considérant que la feuille de match de la rencontre n'a toujours pas été envoyée par le club de CHOISY LE ROI AS malgré 2 rappels :

1^{er} rappel : pv du 16/05/2023

2^{ème} rappel : pv du 23/05/2023

Demande un rapport à l'arbitre officiel du match précisant le score de la rencontre

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 3**Poule A****25131669 ENTENTE SAVIGNY NANDY CESSON / SENART MOISSY 1 du 27/05/2023**

Lecture du courriel de NANDY AS (arrivé hors délai).

La Commission enregistre le forfait de l'ENTENTE SAVIGNY NANDY CESSON – 3ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres entraînant le forfait général de cette équipe.

25131667 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU du 27/05/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE accompagné d'une capture d'écran de la tablette et de la liste des joueuses ayant participé au match,

Considérant qu'un problème de mot de passe est survenu à l'issue du match empêchant la clôture de la FMI et donc la finalisation de la Feuille de match,

Par ces motifs :

1. Entérine le résultat du match :
VAUX LE PENIL LA ROCHETTE = 4 buts
ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU = 2 buts
2. Demande à VAUX LE PENIL LA ROCHETTE de préciser les numéros des joueuses sur la liste transmise
3. Demande à l'ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU de faire parvenir pour sa prochaine réunion les listes des joueuses ayant participé au match (avec numéro de maillots)

Poule B**25133669 OFC COURONNES 1 / PETITS ANGES ES 1 du 27/05/2023**

La Commission,

Pris connaissance des demandes de modification du match de COURONNES OFC (15h00 au lieu de 17h45) suite à l'indisponibilité de son terrain à l'horaire initial,

Pris connaissance du courriel de COURONNES OFC et de la Mairie de Paris,

Considérant que la modification tardive de l'horaire du coup d'envoi (le 25/05/2023) implique l'accord de l'adversaire,

Considérant que PETITS ANGES ES n'a pas donné son accord pour ce changement,

Considérant que le match a donc été retiré de l'agenda,

Considérant que la dernière journée est prévue le samedi 03/06/2023,

Considérant que cette rencontre ne présente pas d'enjeu sportif,

Par ces motifs,
Décide de neutraliser la rencontre.

24576297 FFA 77 1 / CHELLES AS 1 du 03/06/2023

La Commission prend connaissance du courriel de CHELLES AS et enregistre le forfait de cette équipe dans les 3 dernières rencontres.

Poule E

25133619 LILAS FC 1 / ESP. PARIS 19^{ème} 1 du 03/06/2023

Suite à la réception d'un arrêté municipal de la Ville des LILAS informant de la fermeture du Parc des Sports du 17 mai 2023 jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un problème de sécurité de l'enceinte sportive,
Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,
Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 02/06/2023 à 12h00.

La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.